Services de garde subventionnés par l'employeur

Pourquoi les employeurs devraient-ils s'en préoccuper?

Le nombre de parents et de femmes qui travaillent a considérablement augmenté dans la population active.

La proportion de familles canadiennes dont les deux parents travaillent à temps plein pendant toute l'année avait plus que doublé pour passer de 15 p. 100 en 1980 à 32 p. 100 en 2005. En 2011, 70 p. 100 des femmes du Nouveau-Brunswick dont l'enfant le plus jeune avait moins de six ans occupaient un emploi. Source : Statistique Canada.

Il arrive souvent que les exigences du travail empiètent sur la vie familiale et vice versa et beaucoup de parents qui travaillent cherchent des solutions qui leur permettraient de concilier ces exigences. Les employeurs peuvent les aider en mettant en œuvre des initiatives favorables aux familles.

Qu'ils soient directs ou indirects, les services de garde subventionnés par l'employeur constituent une initiative favorable aux familles qui peut aider les employés ayant des personnes à charge à mieux gérer l'équilibre entre leur travail et leur vie personnelle tout en aidant l'employeur à se positionner en tant qu'employeur de choix.

Les employeurs qui subventionnent des services de garde ont signalé un certain nombre d'avantages :

- Amélioration du recrutement et de la rétention des employés
- Réduction de l'absentéisme
- Réduction du stress des employés et amélioration de leur mieux-être
- · Augmentation de la productivité
- Amélioration du moral et de la loyauté des employés

Dans quelle mesure votre lieu de travail est-il favorable aux familles?

Déterminez dans quelle mesure votre lieu de travail soutient les besoins de vos employés en matière de garde d'enfants.

- Votre organisme encourage-t-il les employés à s'absenter du travail pour prendre soin de leurs enfants en cas de maladie ou d'urgence?
- Votre organisme encourage-t-il les employés à tirer parti des avantages sociaux favorables aux familles qui répondent à leurs besoins?
- Votre organisme offre-t-il des subventions de garde d'enfants directes comme des bons ou une aide aux dépenses de garde d'enfants?
- Votre organisme fournit-il aux employés une garderie au travail ou à proximité?
- Les cadres appuient-ils les responsabilités familiales en prêchant par l'exemple?

Si vous avez répondu non à toutes les questions ci-dessus ou à la plupart d'entre elles, envisagez d'offrir des services de garde subventionnés par l'employeur en tant que stratégie professionnelle visant à améliorer l'avantage concurrentiel de votre entreprise.

« La garderie Bright Beginnings est une source de fierté pour Énergie NB et ses employés. Ce service offert aux employés a permis à Énergie NB de se distinguer en tant qu'employeur de choix et d'être reconnu pour ses efforts. En fait, la garderie située au bureau central d'Énergie NB a aidé l'organisme à se classer parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada pendant trois années consécutives. »

- Énergie NB

Possibilités de services de garde subventionnés par l'employeur

Prestation d'information

- Séminaires à l'intention des parents
- Ressources en ligne sur la garde d'enfants
- Ressources sur la garde d'enfants et services d'aiguillage

Adoption d'un horaire de travail souple et de politiques sur les congés

- Horaire de rechange
- Politiques sur les congés parentaux

Prestation d'une aide financière

- Aide pour les personnes à charge
- Systèmes de bons ou de remboursement
- Locaux de garderie achetés par l'employeur / programmes de remise

Création ou soutien de services de garde

- · Garde d'enfants d'âge scolaire
- Garde d'enfants malades
- Garderies partagées financées par les employeurs
- Garderie particulière financée par l'employeur

Source: Illinois Child Care: Options for Employers

Les solutions de rechange aux garderies comprennent les suivantes :

- · Centres réguliers offrant des services de dépannage
- Centres de garde d'enfants spécialisés dans les services de dépannage
- Haltes-garderies
- Garde d'urgence à domicile

Source: John Marvin et Nora Spinks, Canadian HR Reporter, publié le 8 nov. 2004, « Backup child care: Canada's new employee benefit »



Centre des enfants de la CIBC - Toronto

Après avoir mis à l'essai une garderie de dépannage dans ses bureaux de New York, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) a conclu un partenariat avec ChildrenFirst afin d'ouvrir une garderie de dépannage au siège social mondial de la CIBC en 2002.

Au cours de sa première année de prestation de services de garde de dépannage à plus de 800 familles, le Centre des enfants de la CIBC a permis à cette dernière d'économiser 2 500 jours de travail et de réaliser des économies de productivité de 1,2 million de dollars. Maintenant dans sa quatrième année de service et comptant plus de 6 700 jours de travail économisés depuis son ouverture, le Centre des enfants de la CIBC offre des solutions de dépannage à plus de 2 000 familles au sein de la CIBC.

Source: extrait de Bright Horizons.

Les services de garde subventionnés par l'employeur sont rentables.

Lorsque les employés peuvent se rendre au travail sans se sentir stressés ou coupables au sujet de leurs obligations familiales, ils sont plus concentrés et engagés au travail et moins susceptibles de s'absenter pour garder leurs enfants. Cela peut entraîner une augmentation de la productivité et de la satisfaction des employés ainsi que des économies de coûts pour les employeurs.

Dans un marché du travail de plus en plus concurrentiel, les employeurs progressistes répondent aux besoins des employés en matière de garde d'enfants en fournissant des services de garde subventionnés par l'employeur.

Conseils de départ

- Effectuez un sondage auprès des employés. Chaque lieu de travail est différent. Sondez vos employés pour pouvoir mettre en œuvre des services de garde subventionnés par l'employeur qui correspondent à leurs intérêts et à leurs besoins.
- Informez les cadres et les employés. Assurez-vous que chacun comprend bien les avantages et l'importance des services de garde subventionnés par l'employeur. Tenez des réunions avec les membres du personnel afin de discuter avec eux et de répondre à leurs questions. Établissez des lignes directrices et des directives claires.
- Commencez par un projet pilote ou une période d'essai. La mise à l'essai des services de garde subventionnés par l'employeur donne à l'employeur et aux employés l'occasion de déterminer son efficacité. Pendant ce temps, vous pouvez évaluer l'absentéisme, le roulement, la productivité, etc.

Informez-vous.

Apprenez-en davantage au sujet des services de garde subventionnés par l'employeur et renseignez-vous au sujet des mesures prises par d'autres employeurs.

- Visitez notre site Web : <u>www.gnb.ca/securite_economique</u>
- Composez notre numéro sans frais: 1-877-253-0266
- Envoyez-nous un courriel: web-edf@gnb.ca et abonnez-vous à nos bulletin WomenFemmes NB.